

Les ingrédients d'un traité de Copenhague qui protégera nos forêts

Pourquoi la lutte contre les changements climatiques passe nécessairement par la protection des forêts

La destruction des forêts tropicales est responsable de près de 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit plus que celles de tous les trains, avions et voitures de la planète réunis¹. Mettre un terme à la déforestation est donc l'un des moyens les plus rapides et efficaces de réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre.

Greenpeace appelle les chefs d'État à être à la hauteur du rendez-vous historique du sommet sur le climat, en décembre à Copenhague, et à conclure un traité juste, ambitieux et juridiquement contraignant.

Le futur accord devra notamment contenir des dispositions visant à :

- mettre un terme à la déforestation avant 2020 ;
- soutenir l'adaptation, l'atténuation et la protection des forêts dans les pays en développement en garantissant l'apport par les pays industrialisés d'une aide financière annuelle d'au moins 110 milliards d'euros (140 milliards de dollars), dont 30 milliards d'euros (42 milliards de dollars) devront être consacrés chaque année à la lutte contre la déforestation ;
- réduire les émissions des pays industrialisés d'au moins 40 % d'ici à 2020, par rapport aux niveaux de 1990 ;
- atténuer la croissance des émissions des pays en développement d'au moins 15 à 30 % d'ici à 2020.

Dans le cadre des négociations internationales, les dirigeants débattent actuellement de la création d'un mécanisme de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (Redd) dans les pays en développement. Bien que le dispositif Redd soit un élément essentiel du futur traité sur le climat, l'issue de ces débats reste encore incertaine. Greenpeace considère que, pour être efficace, le futur mécanisme Redd devra s'articuler autour des éléments décrits ci-dessous.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Bilan 2007 des changements climatiques : l'atténuation des changements climatiques*, Contribution du Groupe de travail III au quatrième Rapport d'évaluation, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New-York, USA, 2007.
www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_climate_change_2007_the_ar4_synthesis_report_french.htm

1. Instaurer la création d'un fonds international de lutte contre la déforestation immédiatement accessible

Les pays industrialisés devraient verser une contribution annuelle de 30 milliards d'euros à un fonds forestier, destiné à mettre un terme à la déforestation d'ici à 2020, protéger la biodiversité et garantir le respect des peuples autochtones et des communautés locales². Son financement proviendrait à la fois de sources publiques et de mécanismes liés au marché.

Ainsi, les quotas d'émissions qui sont actuellement délivrés aux États et aux entreprises à titre gratuit pourraient devenir en partie payants, et le principe du « pollueur-payeur » serait appliqué : les pays industrialisés, responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre toujours actifs dans l'atmosphère et « débiteurs carbone » historiques du fait de leur consommation de bois, d'huile de palme et de soja – seraient mis à contribution. Par ailleurs, ces financements devraient être rendus immédiatement disponibles pour les pays en développement qui abritent des forêts.

2. Prévoir des réductions d'émissions additionnelles par rapport aux marchés carbone et aux actions mises en œuvre par les pays industrialisés sur leurs territoires

Les actions visant à réduire la déforestation ne doivent pas servir d'excuse aux pays industrialisés pour se soustraire à leurs obligations de réduction à la source, sur leurs territoires. Par exemple, les chefs d'États ne doivent pas faire valoir les investissements réalisés en faveur de la protection des forêts dans les pays en développement pour continuer à construire des centrales au charbon dans leurs propres pays.

De plus, si les crédits Redd bon marché devenaient négociables sur les marchés carbone, ils pourraient déstabiliser, voire inonder le marché, et entraîner un effondrement du prix du carbone – compromettant de fait les investissements nécessaires dans les technologies propres et renouvelables.

3. Être accessible à tous les pays abritant des forêts tropicales

Pour être efficace, le futur mécanisme devra inclure tous les pays abritant des forêts tropicales, notamment le Brésil, la République démocratique du Congo et l'Indonésie, et répondre aux divers besoins exprimés par ces pays. Ainsi, le traité devra permettre de financer le renforcement des capacités dans certains pays (Indonésie), mais aussi d'allouer les ressources nécessaires à la prévention de la destruction des forêts dans d'autres pays, notamment en République démocratique du Congo, où le taux de déforestation actuellement faible connaîtra une croissance exponentielle si rien n'est fait pour protéger les forêts.

Par opposition, les approches liées au marché ont systématiquement exclu les pays disposant de peu de capacité et présentant des taux de déforestation peu élevés. En réalité, seuls quatre pays (Chine, Inde, Brésil et Corée du Sud) se sont partagés plus de 90 % des bénéfices dégagés par le plus grand marché de compensation carbone, le Mécanisme pour un développement propre (MDP)³.

² La Commission européenne a estimé que 15 à 25 milliards d'euros seraient nécessaires pour réduire de moitié la déforestation à l'horizon 2020 ; pour stopper définitivement la déforestation, ces ressources devraient être multipliées par deux ou par trois (30 à 75 milliards d'euros). Voir *Impact Assessment*, document de travail accompagnant la communication de la Commission européenne : *Combattre la déforestation et la dégradation des forêts pour lutter contre le changement climatique et la diminution de la biodiversité*, octobre 2008, p. 41.

³ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SEC:2008:2619:FIN:EN:PDF>
Jorgen Fenhann, *Overview of the CDM Pipeline*, PNUF / Risoe Centre, 1^{er} novembre 2008.

4. Exiger la mise en œuvre de mesures nationales pour mettre un terme à la déforestation

Tout accord visant à réduire la déforestation doit être conçu de façon à garantir la mise en place d'actions au niveau national, et non favoriser un mécanisme infranational ou « par projets ». Ces approches « par projets » sont en butte à des problèmes inhérents de fuites (déplacement des zones de déforestation), de non-additionnalité (une zone forestière donnée aurait pu être préservée sans le mécanisme de compensation) et d'impermanence (non-pérennité des taux de réduction d'émission : sur le long terme, des incendies, des infestations et des sécheresses pourraient entraîner la libération du carbone stocké par les forêts).

5. Exclure les subventions en faveur du développement des plantations agricoles, de l'exploitation forestière et de l'industrie agro-alimentaire

Seules les forêts intactes et naturelles, y compris les tourbières, doivent pouvoir bénéficier des financements Redd car c'est en empêchant la déforestation de ces espaces forestiers que nous pourrions dégager des réductions massive d'émissions de gaz à effet de serre. Les plantations ne sont pas des forêts : elles n'abritent en général que trois espèces, se caractérisent par une biodiversité appauvrie et stockent moins de carbone que les forêts naturelles.

Toutefois, la définition du terme « forêt » actuellement proposée par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ne fait pas de distinction entre forêts naturelles et plantations. Cela signifie que les compagnies forestières qui détruisent les forêts et les remplacent par des plantations pourraient poursuivre leurs activités sans être inquiétées, voire recevoir des financements Redd à cette fin. Cela signifie également que, sur le papier, les gouvernements pourront afficher des taux de déforestation en baisse alors que, dans les faits, la déforestation n'aura pas diminué.

Par ailleurs, Greenpeace s'oppose à l'inclusion dans le mécanisme Redd de la « gestion forestière durable », également désignée sous le terme de « gestion forestière améliorée » ou « d'exploitation forestière à impact réduit ». En réalité, ces expressions utilisées par les compagnies forestières pour masquer leurs véritables intentions ne désignent pas autre chose que l'exploitation forestière industrielle. Si ces activités étaient incluses au dispositif, les crédits Redd pourraient être utilisés pour subventionner les industries qui détruisent les forêts.

6. Protéger la biodiversité et les communautés vivant des forêts

Les forêts tropicales renferment plus de la moitié des espèces vivantes sur Terre⁴. On estime que les ressources forestières sont un moyen de subsistance plus ou moins important pour 1,6 milliard d'individus, et que la survie de 60 millions d'autochtones en dépend directement⁵. L'accord qui sera conclu à Copenhague devra donc être conforme aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, garantir le respect de leurs terres, ressources, besoins et droits fonciers, et veiller à ce que ces populations participent directement au processus d'élaboration et de mise en œuvre du mécanisme Redd.

⁴ World Resources Institute (WRI), *World Resources 2000-2001: People and Ecosystems: The Fraying Web of Life*, Oxford University Press, Oxford, 2000.

⁵ Banque mondiale, communiqué de presse, *Global Forum calls to curb illegal logging and promote responsible forest investment*, 23 octobre 2003. [<http://www.wri.org/publication/world-resources-2000-2001-people-and-ecosystems-fraying-web-life>]

Afin d'empêcher un chaos climatique, il est essentiel de stopper la déforestation. Chaque mois, plus d'un million d'hectares de forêts disparaissent – soit l'équivalent d'un terrain de football toutes les deux secondes⁶. La plupart des forêts détruites sont des forêts tropicales humides. Lors du Sommet sur le climat de Copenhague, les dirigeants devront impérativement parvenir à un accord climatique ambitieux et débloquer les financements nécessaires à sa mise en œuvre.

⁶ FAO, Évaluation des ressources forestières mondiales, 2005. <http://www.fao.org/forestry/fra/fra2005/fr/>